

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 15 juin 2022

N° 34

Objet : Contrat de ville de
Digne-les-Bains 2015 - 2022 :
crédits alloués au titre de la
programmation 2022

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de juin 2022, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22), VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à REGIBAUD Maxime
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien
BONDIL Marc a donné pouvoir à FIAERT Claude
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à PEREIRA Georges
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22)
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à PIERI Bernard
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à KHUN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy
BASSET Françoise
BENOIT Gérard
CHABAL CALVI Nadia
CROZALS Florent
FLORES Sylvain

GRAVIERE Remy
ISOARD Christian
JOUVES Marc
MAGAUD Marie José
PAUL Gilles
PELESTOR Michel

QUENETTE Pascale
REBOUL Childéric
RISSO Gilbert
UGHETTO Wendy

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/06/2022

Application agréée F-Logatic group

Monsieur PEREIRA Georges, rapporteur, expose ce qui suit :

La politique de la ville est une politique contractuelle qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers et à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Cette politique se décline au niveau de Provence Alpes Agglomération par un contrat co-piloté par l'État et l'Agglomération. Ce contrat de ville associe également le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, la ville de Digne-les-Bains, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, l'Agence Régionale de Santé, les bailleurs sociaux et les chambres consulaires ainsi que les habitants des quartiers dans le cadre du Conseil Citoyen. L'ensemble de ces acteurs se sont engagés jusqu'en 2022 à mobiliser leurs efforts en faveur du quartier prioritaire par des interventions de droit commun d'une part et dans le cadre d'un appel à projet d'autre part. Au sein de Provence Alpes Agglomération, un seul quartier est concerné par la « politique de la ville », il s'agit du quartier centre-ville/pigeonnier.

La mise en œuvre du contrat de ville et de ses objectifs repose sur l'expertise de terrain, la vitalité et la capacité d'innovation des opérateurs locaux. Ainsi chaque année, un appel à projet Politique de la Ville initié par l'État et Provence Alpes Agglomération invite les opérateurs du territoire à développer ou renforcer des actions qui répondent aux enjeux du contrat.

Un comité de programmation et un comité de pilotage, composés des représentants des différents partenaires, proposent de façon concertée leur soutien aux différents opérateurs et projets d'actions retenus dans le cadre de l'appel à projet.

Au titre de la programmation 2022 du contrat de ville de Digne-les-Bains, Provence Alpes Agglomération engage 41 400 € de crédits spécifiques. L'État intervient également dans le cadre de crédits spécifiques 2022 à hauteur de 96 100 €. D'autres partenaires interviennent par ailleurs dans le cadre de leurs crédits de droit commun.

Le comité de pilotage du 17 Mars 2022 a validé les projets retenus et les contributions financières des partenaires pour l'exercice 2022.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'allouer les crédits suivants pour Provence Alpes Agglomération pour la programmation 2022 :

Nom de l'opérateur	Titre de l'action	Subvention proposée
COHÉSION SOCIALE		
A Fleur de Pierre	Jardins Solidaires	4 200 €

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2022

Application arylée F. Inpatrie.com

99_DE-004-200067437-20220615-34_15062022

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Digne-les-Bains	Atelier Santé Ville	4 500 €
Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) des Alpes de Haute-Provence	Accès au droit	3 000 €
Conservatoire à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence	Orchestre de quartier	1 000 €
Ligue de l'enseignement des Alpes de Haute-Provence	Portage du Conseil Citoyen et animation	3 000 €
Ligue de l'enseignement des Alpes de Haute-Provence	Petit chantier artistique	1 500 €
Ligue de l'enseignement des Alpes de Haute-Provence	Soutien des initiatives citoyennes	1 000 €
Ligue de l'enseignement des Alpes de Haute-Provence	Mon quartier, mon histoire !	2 500 €
La Chamade	Contes et se rencontrer	1 000 €
Ludirunner	Animations ludiques de quartiers	1 500 €
Musiques à Raconter Corps et Âme (MARACA)	Contes dans les quartiers	3 000 €
Les petits débrouillards PACA	Cités débrouillardes	1 500 €
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) des Alpes de Haute-Provence	1 heure pour 1 enfant	1 700 €
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) des Alpes de Haute-Provence	Bibliothèque de rue, Lire et faire lire	1 000 €
Université Populaire Rurale Ouverte (UPRO)	Langue et citoyenneté	1 000 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI		

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/06/2022

Application agréée F.ignake.com

99_DE-004-20 0067487-20220616-34_18 062022

Ligue de l'enseignement des Alpes de Haute-Provence	Association Intermédiaire de la Ligue de l'Enseignement pour le projet de Conciergerie	3 000 €
Initiative Alpes Provence	Cités Lab, révélateur de Talents	1 000 €
Initiative Alpes Provence	Coordination des acteurs pour la mise en place d'un incubateur	1 000 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Alpes de Haute-Provence	Mobilisation et valorisation des compétences invisibles des femmes pour leur accès à l'emploi	2 000 €
Nos Routes Solidaires (NRS)	Auto-école associative	1 000 €
CADRE DE VIE		
Centre Permanent d'Information pour l'Environnement (CPIE) Alpes de Provence	Club Nature Environnement	2 000 €

Il est proposé :

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à verser aux opérateurs concernés les subventions correspondantes au titre de la programmation 2022 du Contrat de Ville de Digne-les-Bains 2015-2022 ;
- De dire que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/06/2022

Application agréée: E-levante.com

99_DE-004-200067437-20220615-04_15062022